

Québec, le 20 avril 2026



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
N/Réf : 2026-04-02-008

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 1<sup>er</sup> avril dernier, concernant les copies de plaintes visant le Centre Kaninou, situé au 1658, Chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N7.

À cet égard, il appert de l'analyse du dossier que nous ne pouvons y répondre que partiellement. En conséquence, vous trouverez ci-joint les informations accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ci-après « Loi sur l'accès », détenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Dans les documents qui vous sont transmis, vous constaterez que certains renseignements ont été caviardés conformément aux articles 28, 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès.

De plus, les articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès ne nous permettent pas de donner accès à certaines informations puisqu'elles renferment des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

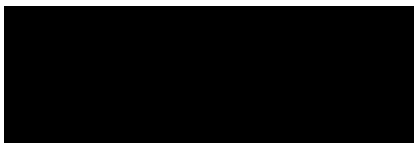
Enfin, l'article 28 de la Loi sur l'accès oblige un organisme public à refuser, dans certaines circonstances, de confirmer l'existence de renseignements obtenus par un organisme qui en vertu de la loi, est chargé notamment de prévenir et détecter les infractions aux lois. Suivant cette disposition, nous ne pouvons vous confirmer l'existence de renseignements visés par votre demande puisque cette seule confirmation ou non risquerait d'entraîner l'une des conséquences prévues par cette disposition.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

..2

Pour toute information, vous pouvez contacter monsieur David Dubé, adjoint à la responsable de l'accès à l'information, par téléphone au 418-380-2136 ou par courrier électronique à [accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Sabrina Marino  
Secrétaire générale  
Responsable de la Loi sur l'accès

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**  
**(Chapitre A-2.1)**

**Article 28**

Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

4° de mettre en péril la sécurité d'une personne;

5° de causer un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet;

6° de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage d'une personne chargée d'assurer l'observation de la loi;

7° de révéler un renseignement transmis à titre confidentiel par un corps de police ayant compétence hors du Québec;

8° de favoriser l'évasion d'un détenu; ou

9° de porter atteinte au droit d'une personne à une audition impartiale de sa cause.

Il en est de même pour un organisme public, que le gouvernement peut désigner par règlement conformément aux normes qui y sont prévues, à l'égard d'un renseignement que cet organisme a obtenu par son service de sécurité interne, dans le cadre d'une enquête faite par ce service et ayant pour objet de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, susceptibles d'être commis ou commis au sein de l'organisme par ses membres, ceux de son conseil d'administration ou de son personnel ou par ceux de ses agents ou mandataires, lorsque sa divulgation serait susceptible d'avoir l'un des effets mentionnés aux paragraphes 1° à 9° du premier alinéa.

**Article 53**

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les

a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

#### **Article 54**

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

#### **Article 59**

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

#### **Article 51**

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

### **Article 135**

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

PLAIGNANT :



Dossier plainte no 1209855

ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : DOAB S.E.N.C., KARKORI SAMI  
Adresse : 1658 Chem. Pink, Gatineau, QC J9J  
Municipalité: GATINEAU

EXP : 2818706

RÉCEPTION :

-----  
Plainte transmise :  
Autre source :  
Transféré à le  
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2025-05-23 13:58:01	[REDACTED]	1	10	1
2025-05-23 13:47:01	[REDACTED]	8		3

MOTIFS :

-----  
BEA ENVIRONNEMENT

PRODUITS IMPLIQUÉS :

-----  
CHIENDescription complémentaire :  
Des chiens agressifs ont attaqué mon chien au  
chenil. Ces chiens sont élevés par le propriétaire  
du chenil. Nécessite une enquête.Description complémentaire :  
1 begrer allemand et 1 cane corsoLes lieux sont insalubres, Les animaux sont gardés  
dans un environnement inadéquat, Les abris pour  
les animaux gardés à l'extérieur sont  
inaccessibles ou absents

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3868797	2025-06-13	0	2818706	1	DOAB S.E.N.C., KARKORI SAMI

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
[REDACTED]	2025-05-23 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2025-05-23

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :



Résultat de l'évaluation du produit :	
Responsabilité :	[REDACTED]
Plainte fondée :	[REDACTED]
Retour information au plaignant :	2025-06-13 00:00:00
Plainte réglée le :	2025-06-13

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1210527  
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : DOG OF ALL BREEDS  
 Adresse : 1658 chemin Pink  
 Municipalité : GATINEAU  
 Exp : 2818706-0001, 2818706-0002 et  
 2205896-0003

RÉCEPTION :

Plainte transmise :  
 Autre source : Chiens dans un environnement  
 Transféré à letineau  
 PRIORITÉ : 48

Date réception	Recue par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2025-06-06 08:07:01		1	10	1
2025-06-06 08:05:01			8	3
2025-06-05 10:11:22		1	6	1
2025-06-05 09:46:01		2	2	0

MOTIFS :

BEA ENVIRONNEMENT

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :  
 Les chiens sont constamment retrouvés autour de la propriété et plusieurs disparaissent. Le bâtiment serait insalubre.

Description complémentaire :  
 plus de 25

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3868797	2025-06-13	0	2818706	1	DOAB S.E.N.C., KARKORI SAMI

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
	2025-06-06 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2025-06-06

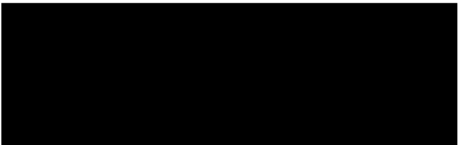
CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité	:	
Plainte fondée	:	
Retour information au plaignant	:	2025-06-13 00:00:00
Plainte réglée le	:	2025-06-13

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1200835  
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :Nom : Dog of all breed  
Adresse : 1658 Chemin Pink  
Municipalité : GATINEAU  
exp : 2818706

RÉCEPTION :

-----  
Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ  
Autre source :  
Transféré à le  
PRIORITÉ : 48

Date réception	Recue par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2024-11-28 11:03:01		1	9	1
2024-11-26 14:48:52			9	1
2024-11-26 14:33:01		1	8	2
2024-11-26 13:20:57		1	6	1
2024-11-26 12:14:01		2	3	0

MOTIFS :

-----  
BEA ENVIRONNEMENT  
BEA AUTRE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

-----  
CHIEN

Description complémentaire :

Je cherchais une garderie pour mon chien et Dog of all breed est proche. Le monsieur est gentil, mais les lieux sont délabrés. La pièce pour les petits chiens n'offre aucune stimulation (il est revenu avec quelques balles) et le plancher est collant d'urine. Ça pue. J'ai l'impression qu'il y a peu de supervision des animaux, qu'il allait juste fermer la porte et que mon chien serait dans cette pièce sale avec un autre petit chien.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

-----  
No visite Date visite No dem.anal. No expl No enti Nom expl  
-----  
3807243 2024-12-09 0 2818706 1 DOAB S.E.N.C.,KARKORI SAMI

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

-----  
Nom insp Prise en charge  
-----  
MARIKA LEVEILLE 2024-11-26 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2024-11-26

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

-----  
Conclusion : Lors de l'inspection, la propreté des lieux n'est pas adéquate.

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :  
Plainte fondée : F  
Retour information au plaignant : 2024-12-13 00:00:00  
Plainte réglée le : 2024-12-09

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*

PLAIGNANT : Dossier plainte no 1195617  
 -----  
 ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :  
 -----  
 Nom : ANONYME Nom : Dogs of all breeds  
 Adresse : Adresse : 1658 Chemin Pink  
 Tél.Rés. : Tél.Bur. : Municipalité : GATINEAU  
 Type plaignant : AUTRE exp : 2818706  
 Autre établissement impliqué :

## RÉCEPTION :

-----  
 Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ  
 Autre source :  
 Transféré à le  
 PRIORITÉ : 48

Date réception	Recue par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2024-10-09 15:20:01		1	8	1
2024-08-12 11:17:53			9	1
2024-08-12 11:10:01			9	4
2024-08-12 07:50:08		1	9	1
2024-08-12 07:48:01		2	3	0

## MOTIFS :

-----  
 BEA ENVIRONNEMENT  
 BEA AUTRE

## PRODUITS IMPLIQUÉS :

-----  
 CHIEN

## Description complémentaire :

Chaque fois que je passe devant l'établissement il y'a une vingtaine de chiens de différentes grosseurs (les gros chiens ne sont pas séparés des petits chiens) qui sont laissés dehors au soleil ou à la pluie, sans abris et sans supervision. Ça brise le cœur de savoir que ces chiens innocents doivent vivre cette négligence et que les propriétaires de l'établissement profitent du fait que les chiens ne peuvent pas parler ou se défendre pendant que la majorité des clients n'ont aucune idée de ce qui se passe avec leurs pitous après leur départ.

## Description complémentaire :

## INTERVENTIONS :

-----  
 No visite Date visite No dem.anal. No expl No enti Nom expl  
 -----  
 3782513 2024-10-16 0 2818706 1 DOAB S.E.N.C.,KARKORI SAMI

## INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

-----  
 Nom insp Prise en charge  
 -----  
 2024-08-12 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2024-08-12

## CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

-----  
 Conclusion : Plusieurs NC constatées lors de l'inspection précédente. Aucune amélioration significative, manque d'entretien des lieux, manque de sécurité, portées de chiots hébergés dans des conditions non-conformes. Permis expiré

## Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :  
 Plainte fondée : F  
 Retour information au plaignant :  
 Plainte réglée le : 2024-10-16

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1195727  
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :Nom : dogs of all breeds  
Adresse : 1658 Chemin Pink  
Municipalité : GATINEAU  
exp : 2818706

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ  
Autre source :  
Transféré à le  
PRIORITÉ : 48

Date_reception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2024-10-09 15:30:01		1	8	1
2024-08-13 11:20:22			9	1
2024-08-13 11:19:01		1	8	1
2024-08-13 10:15:30		1	9	1
2024-08-13 09:57:01		2	3	0

MOTIFS :

BEA ENVIRONNEMENT

PRODUITS IMPLIQUÉS :

Description complémentaire :

Les chiens sont toujours laissés seuls dans la cour, et lors d'une visite, on peut sentir une odeur d'urine ainsi que des excréments près de l'édifice

Description complémentaire :

Leur site indique une surveillance 24/7, mais j'y suis souvent passé et il n'y avait personne. Les chiens étaient laissés en liberté dans le chenil. Si jamais un chien décidait d'attaquer, il n'y aurait personne pour intervenir, ce qui est très dangereux

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3782513	2024-10-16	0	2818706	1	DOAB S.E.N.C., KARKORI SAMI

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
CHRISTINE SAYEUR	2024-08-13 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2024-08-13

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Plusieurs éléments de l'environnement sont non-conformes et récurrents.

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité	:
Plainte fondée	: F
Retour information au plaignant	: 2024-10-28 00:00:00
Plainte réglée le	: 2024-10-16

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1195619  
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :NOM : DOGS OF ALL BREEDS  
Adresse : 1658 Chemin Pink  
Municipalité : GATINEAU  
exp : 2818706

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ  
Autre source :  
Transféré à le  
PRIORITÉ : 48

Date_reception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2024-10-09 15:20:01		1	8	1
2024-08-12 10:34:05			9	1
2024-08-12 09:00:01			9	4
2024-08-12 08:16:12		1	9	1
2024-08-12 08:14:01		2	3	0

MOTIFS :

BEA ENVIRONNEMENT  
BEA AUTRE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :

C'est une garderie pour chiens. J'ai vu à plusieurs reprises plusieurs chiens laissés seuls à l'extérieur sans surveillance. Des gros chiens s'attaquent aux petits, les chiens sont chauds, les lieux semblent insalubres, et plusieurs chiens ont été aperçus au cours des années à s'être échapper de la cours (clôture improvisé) sur le boulevard à proximité posant un risque pour les chiens et les automobilistes.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3782513	2024-10-16	0	2818706	1	DOAB S.E.N.C., KARKORI SAMI

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
CHRISTINE SAYEUR	2024-08-12 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2024-08-12

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Plusieurs récurrence de non-conformité en lieu avec les lieux. [REDACTED]

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :  
Plainte fondée : F  
Retour information au plaignant : 2024-10-28 00:00:00  
Plainte réglée le : 2024-10-16

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*

PLAIGNANT : Dossier plainte no 1190165  
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Dogs of all Breeds / Sami  
Adresse : 1658 CHEMIN PINK  
Municipalité : GATINEAU

RÉCEPTION :

Plainte transmise : TELEPHONE  
Autre source :  
Transféré à le  
PRIORITÉ : 48

Date réception	Recue par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2024-05-28 11:03:01		1	1	1
2024-04-25 14:00:01			9	1
2024-04-25 11:54:01		1	8	1
2024-04-25 11:26:18		1	6	2
2024-04-25 11:24:01		7	0	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :

2 chiens apporté dans la dernière semaine en clinique vétérinaire en Ontario suite à des blessures graves.

Description complémentaire :

Le premier chien, jeune husky, avait la trachée arrachée en deux suite à une bataille de chien.

Le deuxième chien avait des blessures thoraciques sévères et plusieurs blessures sur le corps datant

INTERVENTIONS :

No visite Date visite No dem.anal. No expl No enti Nom expl

3726927	2024-05-28	0	2818706	1	DOAB S.E.N.C., KARKORI SAMI
---------	------------	---	---------	---	-----------------------------

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp Prise en charge

2024-04-25 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2024-04-25

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : 1 chien blessé lors de l'inspection.

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :  
Plainte fondée : F  
Retour information au plaignant : 2024-06-05 00:00:00  
Plainte réglée le : 2024-05-28

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1187809  
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :Nom : DOAB-Dogs of all breeds  
Adresse : 1658 Chemin Pink  
Municipalité : GATINEAU  
exp : 2818706

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ  
Autre source :  
Transféré à le  
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2024-05-28 11:03:01		1	1	1
2024-04-24 16:47:46			9	1
2024-04-24 08:22:05		1	6	2
2024-04-05 13:41:03		1	6	2
2024-03-12 15:20:01			9	1
2024-03-12 09:38:01		1	8	1
2024-03-12 07:48:39		1	6	2
2024-03-12 07:46:01		2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE  
BEA AUTRE  
BEA ALIMENTATION EAU

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :

When we dropped of our dog at the Kennel for the weekend he was in perfect shape. When we litted him up he was severely injured. When we left our dog at the kennel we left him with 6 bags of individual portions of his food. When we picked him up he had 5 bags of food left. The said they fed him one bag and gave him another dogs food. Not sure if that is true.

Description complémentaire :

He was attacked as well by a couple of dogs and he required serious medical care.

There are not enough employees at the kennel for

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3726927	2024-05-28	0	2818706	1	DOAB S.E.N.C.,KARKORI SAMI

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
	2024-03-12 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2024-03-12

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : 1 animal blessé sur place. Nourriture distribuée selon la demande du propriétaire du pensionnaire. Les animaux sont maintenant séparés selon leur compatibilité et sont sortis par groupes établis. Il y aurait 4 employés à temps plein et 1 à temps partiel.

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :  
Plainte fondée : F  
Retour information au plaignant : 2024-06-05 00:00:00  
Plainte réglée le : 2024-05-28

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*



PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1191481  
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :Nom : Dogs of all breeds  
Adresse : 1658 chemin pink  
Municipalité : GATINEAU  
exp : 2818706

RÉCEPTION :

-----  
Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ  
Autre source :  
Transféré à le  
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2024-05-28 11:03:01		1	1	1
2024-05-23 14:27:17		1	2	2
2024-05-23 13:33:01		1	6	1
2024-05-23 08:10:02		1	6	2
2024-05-23 08:07:01		2	3	0

MOTIFS :

-----  
BEA SOINS SANTE  
BEA ENVIRONNEMENT  
BEA ALIMENTATION EAU

PRODUITS IMPLIQUÉS :

-----  
CHIEN

Description complémentaire :

I left my dog in the care of Dogs of All Breeds for 2 nights in July 2023 and when I returned to pick him up I observed that there was only 1 employee working and a couple of dozen dogs were there. The employee was not with the dogs, there were dogs both inside and outside the facility, all loose and no one watching them. The dogs did not have access to fresh water, there was no shelters for the dogs to seek shade and at the time there was no grass so the dogs were standing on small stones. Now the facility has turf installed.

Description complémentaire :

My dog was extremely ill, within 20 minutes of being home he was vomiting plastic, cardboard and mesh. I went back to the facility and asked to see

INTERVENTIONS :

-----  
No visite Date visite No dem.anal. No expl No enti Nom expl  
-----  
3726927 2024-05-28 0 2818706 1 DOAB S.E.N.C.,KARKORI SAMI

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

-----  
Nom insp Prise en charge  
-----  
 2024-05-23 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2024-05-23

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

-----  
Conclusion : 1 employé sur place, mais seraient 4 employés à temps plein et 1 à temps partiel. L'eau est servie dans des bols. Absence d'abri et d'ombre dans le parc extérieur, mais garderait la porte du chenil ouverte pour qu'ils y entrent à leur guise. Morceaux de plastique et objets divers grugés et accessibles aux chiens. 1 chien blessé sur place. Les animaux incompatibles ne seraient pas gardés ni sortis dans le même groupe.

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :  
Plainte fondée : F  
Retour information au plaignant : 2024-06-05 00:00:00  
Plainte réglée le : 2024-05-28

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1176591  
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :Nom : Dogs of all Breeds  
Adresse : 1658 Chemin Pink, Gatineau  
Municipalité : GATINEAU  
exp: 2818706-0001

RÉCEPTION :

Plainte transmise : TELEPHONE  
Autre source :  
Transféré à le  
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2023-07-20 15:09:01		1	6	1
2023-07-20 14:51:13		1	6	2
2023-07-20 14:03:01		1	3	0

MOTIFS :

PRODUITS IMPLIQUÉS :

BEA SOINS SANTE  
BEA ENVIRONNEMENT  
BEA ALIMENTATION EAU

CHIEN

Description complémentaire :

Les animaux sont laissés sur du gravier complet, les chiens se brûlent les coussinets. Il n'y a pas de zone d'ombre, les animaux sont laissés là toute la journée au gros soleil. Les excréments ne sont pas dument ramassés. Les chiens sont laissés sans eau. Plusieurs cas de coussinets brûlés, de chiens laissés à la grande chaleur sans eau, et d'excréments non ramassés ont été déclarés et constatés. À l'intérieur, il n'y a pratiquement pas de séparations, les chiens sont laissés tous ensemble dans un grand espace.

Description complémentaire :

Informations complémentaires : Fichier joint de photos prises par le contrôle animalier, autres photos au besoin provenant de plaintes reçues

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3610481	2023-08-08	0	2818706	1	DOAB S.E.N.C., KARKORI SAMI

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
	2023-07-20 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2023-07-20

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

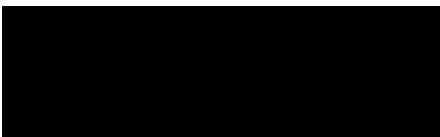
Conclusion : RAS

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :  
Plainte fondée : NF  
Retour information au plaignant : 2023-08-18 00:00:00  
Plainte réglée le : 2023-08-18

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1175207  
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :Nom : Dog of all breeds  
Adresse : 1658 Chemin Pink, Gatineau  
Municipalité : GATINEAU  
Exp: 2818706-0001

RÉCEPTION :

-----  
Plainte transmise : TELEPHONE  
Autre source :  
Transféré à le  
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2023-06-22 14:55:01		1	6	2
2023-06-22 14:37:01		1	3	0

MOTIFS :

-----  
BEA ENVIRONNEMENT  
BEA ENTRETIEN EXERC.  
BEA ALIMENTATION EAU

PRODUITS IMPLIQUÉS :

-----  
CHIEN

Description complémentaire :

Une personne garde et élève des chiens, il a une vingtaine de chiens. Les chiens sont dehors au soleil sans abri. Les chiens sont sur de la roche, ça devient très chaud. Il y a des planches de bois avec des clous. Ils sont laissés sans surveillance toute la journée, il ont l'air piteux. Les chiens sont laissés sans eau ni nourriture.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3610481	2023-08-08	0	2818706	1	DOAB S.E.N.C.,KARKORI SAMI

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
	2023-06-22 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2023-06-22

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

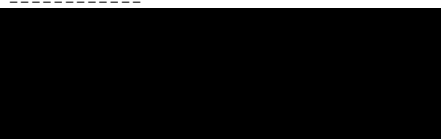
-----  
Conclusion : planche de bois

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :  
Plainte fondée : F  
Retour information au plaignant : 2023-08-09 00:00:00  
Plainte réglée le : 2023-08-08

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1175415  
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :Nom : inconnu  
Adresse : 1658 Pink  
Municipalité : GATINEAU  
exp : 2818706

RÉCEPTION :

Plainte transmise : TELEPHONE  
Autre source :  
Transféré à le  
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2023-06-27 14:32:01		1	10	1
2023-06-27 14:29:01		1	8	2
2023-06-27 13:39:47		1	6	2
2023-06-27 13:11:01		2	3	0

MOTIFS :

BEA ENVIRONNEMENT  
BEA ALIMENTATION EAU

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :  
pension pour chien, animaux laissé à eux même dans  
la cour au soleil sans abri ni eau, nouveau  
commerce depuis 1 mois

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3610481	2023-08-08	0	2818706	1	DOAB S.E.N.C.,KARKORI SAMI

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
	2023-06-27 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2023-06-27

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : ras

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :  
Plainte fondée : NF  
Retour information au plaignant : 2023-08-09 00:00:00  
Plainte réglée le : 2023-08-08

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1173229  
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :Nom : Société pour prévention contre la  
Adresser: aLAéSOCIETE POURaLAmPREVENTION  
Municipalité: RGATINEAU AUUTE ENVERS LES  
ANIMAUX DE L'OUEST DU

S/O

2205896-0003

(07-43) LRC - ANIMA

RÉCEPTION :

-----  
Plainte transmise : TELEPHONE  
Autre source :  
Transféré à le  
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2023-05-11 15:53:01		1		1
2023-05-11 14:12:45		6		2
2023-05-11 14:00:01		3		0

MOTIFS :

-----  
BEA ENVIRONNEMENT

PRODUITS IMPLIQUÉS :

-----  
CHIENDescription complémentaire :  
environ 12 chiens au gros soleil sans abri. Chien  
sur ciment. Plaignant a remarqué que certains  
chiens avaient l'air affaiblis.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3580967	2023-05-18	0	2818706	1	DOAB S.E.N.C., KARKORI SAMI

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
	2023-05-11 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2023-05-11

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

-----  
Conclusion : petites zones ombragés, chiens pas toujours à l'extérieur car pension et zone d'exercice intérieur aussi

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :  
Plainte fondée : NF  
Retour information au plaignant : 2023-05-23 00:00:00  
Plainte réglée le : 2023-05-23

\* \* \* FIN DU RAPPORT \* \* \*